

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de Lavardac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Ludovic BIASOTTO, Maire**, à la suite de la convocation du 12 mai 2026.

Présents : Mmes et M. BIASOTTO Ludovic, Maire, FOUYSSAC Gilles, MONCEAU Nathalie, CRUSSIÈRE Sébastien, SALIS Isabelle, DEMESTE Hélène, adjoints au Maire, Mmes et M. GAIOTTI Emmanuel, PRUVOST Christelle, AZARFANE Sabah, VINZENT Laurie, PASELLO Damien, FREZIER Jean-Luc, BARBARA Mathys, HERREGODS Stéphane, ROBICHON Sylvie, BRUGGER Éric, conseillers municipaux.

Absente excusée : BOUSQUET Corinne, conseillère municipale.

Absents non excusés : AIROLA Anne-Sophie, LAMSSIRINE Samir, conseillers municipaux.

Procuration : BOUSQUET Corinne a donné procuration à Christelle PRUVOST.

Mme SALIS Isabelle est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Le compte rendu de la séance du 19 mai 2026 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, sera affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire précise que les documents du conseil municipal étant envoyés avec les convocations, il ne sera plus remis de dossiers en format papier. Les présentations seront désormais projetées.

Ordre du jour de la séance :

- Lecture du procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 14 avril 2026
- Communication des décisions du Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Désignation des membres des commissions thématiques d'Albret Communauté
- Désignation à Albret Communauté des représentants titulaire et suppléant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale de l'agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie »
- Subvention exceptionnelle – soutien à l'évènement estival « la clé des champs »
- Affaires diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 14 avril 2026 a été transmis aux élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité* :

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 14 avril 2026.

N° DEL-39-2026 - COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU C.G.C.T.

Par délibération du Conseil Municipal du 01 avril 2026, Monsieur le Maire a reçu un certain nombre de compétences par délégations, telles qu'énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'usage de cette délégation doit faire l'objet d'une information du Conseil Municipal par le Maire lors de la plus proche des séances obligatoires.

Mr le maire communique donc les décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du conseil municipal du 14 avril :

Objet	N° décision	Date décision	Observations
Modalités de mise à disposition du véhicule de type Duster par la commune de Nérac, à la suite de la dissolution de la police pluri-communale	De-05-2026	27 avril 2026	A titre gratuit, dans l'attente du transfert définitif du véhicule
Modalités de mise à disposition d'un terrain du domaine privé d'Albret Communauté pour le FestiVardac	De-06-2026	06 mai 2026	Durée de 10j (11 mai au 20 mai). Installation d'une arène. Contrepartie : fauchage et débroussaillage du terrain.

N° DEL-40-2026 - ALBRET COMMUNAUTE – Proposition de désignation des membres dans les commissions thématiques

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents d'Albret Communauté en date du 22 avril 2026 ;

Vu la délibération d'Albret Communauté n°DE-047-2026 du 22 avril 2026, relative à la création des commissions et à leur composition ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que les commissions d'Albret Communauté seront animées par les Vice-Présidents. Elles n'ont pas de pouvoir de décision et émettent leur avis à la majorité des membres présents sans qu'un quorum de présence soit exigé.

Il est précisé que la Communauté de Communes intervient uniquement dans les domaines pour lesquels elle a compétence. Les commissions engagent de nouvelles réflexions, travaillent en amont du Conseil et proposent des orientations.

Composition des commissions :

Monsieur le Maire expose que le nombre de membres composant les commissions est fixé par le Conseil Communautaire comme suit :

- Le Président est président de droit de chaque commission,
- Un Vice-Président,
- Chaque commune de moins de 1000 habitants pourra être représentée par 1 délégué,
- Chaque commune de 1000 habitants et plus pourra être représentée par 2 délégués ; avec représentation possible des oppositions communales,
- Le délégué pourra être un Conseiller Communautaire ou un Conseiller Municipal.

En cas d'empêchement, le membre d'une commission pourra être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le Maire.

Considérant les modalités de désignation visées par l'article L 2121-21 du CGCT ;

Monsieur le Maire rappelle que l'organe délibérant peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

Les commissions de la Communauté de Communes sont réparties par thématique selon le tableau ci-dessous :

N°	THEMATIQUE	EXEMPLES DE DOSSIERS EXAMINES
1	VOIRIE PATRIMOINE	Suivi de la programmation annuelle des travaux. Organisation du service. Programmation des investissements. Gestion du patrimoine : Ludo Parc, MSP, bâtiments ...
2	FINANCES	Suivi des finances de la Communauté de Communes, tant en investissement qu'en fonctionnement (recettes et dépenses). Proposition des taux pour les différentes taxes. Préparation du CFU (ROB...) ...
3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Aménagement et gestion de zones d'activité Suivi de la zone @grinove Réseau numérique Procédures contractuelles (Leader, CTU, ...) Gestion des ports et halte AIDE (Aide à l'Investissement et au Développement des Entreprises) ...
4	ENVIRONNEMENT	Gestion des milieux aquatiques : Auvignons, Osse, Gélise, Baïse Suivi Natura 2000 ...
5	ADMINISTRATION GENERALE RESSOURCES HUMAINES	Administration générale - Tenue des assemblées Subvention aux associations Suivi des contentieux - Suivi des marchés publics Veille juridique - Organisation des moyens humains Organisation et fonctionnement des services Suivi des ressources humaines et gestion des effectifs Gestion des instances paritaires ...
6	TOURISME	Suivi de l'activité de l'EPIC

		Dossiers sur la politique de développement touristique Prêt de la Maison Aunac Activité Ludo-Parc ...
7	THEMATIQUE SANTE	Suivi et gestion de la Maison de santé pluridisciplinaire de l'Albret Suivi du Contrat Local de Santé Réflexion sur l'accès aux soins et l'offre de premier recours (création/financement de maisons de santé, centres de santé, dispositifs mobiles, participation aux contrats locaux de santé), Réflexion sur la prévention et promotion de la santé, en lien avec l'ARS et les acteurs locaux. Travaux relatifs à la définition de l'intérêt communautaire en matière de santé avant présentation dans les instances de décision ...
8	ENFANCE - JEUNESSE & Ecole de musique et de danse (EMD)	<u>Enfance-jeunesse :</u> Appui et réalisation aux projets intercommunaux en faveur de la jeunesse. Suivi du fonctionnement des différentes structures : - ALSH du territoire (fixe et itinérant) - Structures Multi accueil et micro-crèche <u>Ecole de musique et de danse</u> Suivi du fonctionnement du service (personnel, tarifs...) Suivi des projets pédagogiques Validation des calendriers des manifestations ...
9	URBANISME	Planification, comité SCOT - Instruction du droit des sols Suivi PLUI Dossier Labellisation Pays d'Art et d'Histoire ...
10	DEVELOPPEMENT DURABLE	Transition énergétique (TEPos) Élaboration et suivi du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et tout action y participant, Animation de la démarche territoriale (concertation avec communes, entreprises, associations, habitants), Suivi des indicateurs (consommations, émissions, qualité de l'air) et reporting auprès du conseil communautaire, Réflexion et propositions sur la rénovation énergétique de l'habitat et du parc bâti en lien avec le vice-président à l'Habitat, Conduite et coordination des actions de sensibilisation des habitants, entreprises, agriculteurs, associations à la sobriété énergétique et aux ENR ; Animation de réseaux d'acteurs (clubs énergie, forums, ateliers) à l'échelle intercommunale ; ...
11	ACTION SOCIALE	Aide à l'insertion professionnelle Interventions dans les domaines de l'emploi et de la formation Espace labellisé France Services - Mission locale Forums - Soutien à la vie locale ...
12	HABITAT	Réflexion sur la stratégie en matière d'habitat Participation aux dispositifs contractuels en lien avec l'habitat (ORT : opération de revitalisation de territoire, PIG : programme d'intérêt général, OPAH RU...) ...
13	MOBILITE	Développement des mobilités actives et partagées Etude et mise en place de mode de transport (dont TAD) Suivi de la voie verte Forums ...

Ceci exposé,

Après appel de candidatures,

Monsieur le Maire fait procéder aux désignations correspondantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE

- De ne pas procéder par un vote à bulletin secret ;
- De désigner les membres dans les commissions selon le détail ci-dessous :

N°	THEMATIQUE	Délégué(s)
1	VOIRIE PATRIMOINE	CRUSSIÈRE Sébastien HERREGODS Stéphane
2	FINANCES	FOUYSSAC Gilles SALIS Isabelle

3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	SALIS Isabelle BRUGGER Eric
4	ENVIRONNEMENT	PRUVOST Christelle PASELLO Damien
5	ADMINISTRATION GENERALE RESSOURCES HUMAINES	FOUYSSAC Gilles PASELLO Damien
6	TOURISME	BOUSQUET Corinne ROBICHON Sylvie
7	THEMATIQUE SANTE	VINZENT Laurie BRUGGER Eric
8	ENFANCE - JEUNESSE & Ecole de musique et de danse (EMD)	DEMESTE Hélène AZARFANE Sabah
9	URBANISME	CRUSSIÈRE Sébastien PRUVOST Christelle
10	DEVELOPPEMENT DURABLE	PRUVOST Christelle CRUSSIÈRE Sebastien
11	ACTION SOCIALE	MONCEAU Nathalie VINZENT Laurie
12	HABITAT	VINZENT Laurie CRUSSIÈRE Sebastien
13	MOBILITE	VINZENT Laurie BIASOTTO Ludovic

N° DEL-41-2026 - ALBRET COMMUNAUTE – Désignation de représentants titulaire et suppléant de la Commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n° DE-076-2026 du 6 mai 2026 d'Albret Communauté déterminant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant que chaque commune membre doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein de cette commission ;

Considérant que les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité. Elle contribue à garantir l'équité financière entre les communes et l'intercommunalité, en apportant transparence et neutralité des données financières.

Au regard de ces éléments, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à la CLECT.

**Le Conseil municipal,
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire
après en avoir délibéré,**

► **Désigne** comme représentants au sein de la CLECT d'Albret Communauté :

- Titulaire : M. Gilles FOUYSSAC
- Suppléant(e) : M Ludovic BIASOTTO

N° DEL-42-2026 - Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale de l'agence technique départementale « Lot- et-Garonne Ingénierie »

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux

établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du conseil départemental de Lot et Garonne en date du 16 février 2024 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Lot et Garonne Ingénierie », validée par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne dans sa délibération en date du 16 février 2024 ;

Vu la délibération DEL-15-2024 du 15 avril 2024, d'adhésion de la commune à l'agence technique départementale ;

Considérant qu'en tant que membre de l'Agence technique départementale « Lot et Garonne Ingénierie », la commune peut bénéficier d'une assistance d'ordre technique, juridique et financier dans les projets d'aménagement, de développement local et d'ingénierie publique ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il appartient à chaque commune de désigner son représentant au sein de l'assemblée générale de l'agence ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide :

- De désigner le Maire, M. Ludovic BIASOTTO, pour siéger à l'assemblée générale
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

N° DEL-43-2026 - Attribution d'une subvention exceptionnelle – événement estival « la clé des Champs »

M. le Maire expose au conseil municipal que le syndicat des jeunes agriculteurs de Lot-et-Garonne a prévu d'organiser un événement estival traditionnel « la clé des champs », accompagné de démonstrations de moisson batt cross.

Cette manifestation se tiendra sur deux soirées les vendredi 31 juillet et samedi 01er août 2026, à Lavardac. Elle permet d'animer le milieu rural tout en valorisant le monde agricole auprès du grand public. Au-delà de son aspect festif et convivial, cet événement organisé en plein champ, a pour vocation de créer du lien entre agriculteurs et citoyens. Il s'agit d'un moment d'échanges, de découverte et de dialogue autour des réalités agricoles, dans une ambiance accessible et familiale.

Par courrier en date du 21 avril, le syndicat des JA47 a sollicité auprès de la commune une aide financière afin de participer à son organisation, qui engendre des coûts importants liés à l'aménagement du site, à la logistique et à la sécurité.

A cette occasion, M. le Maire propose l'attribution d'une aide financière et le prêt de matériel pour le soutien du syndicat à l'organisation de cette manifestation valorisant l'agriculture et le milieu rural pour une campagne animée.

L'avis du conseil municipal est sollicité.

Après délibération, le conseil municipal, considérant l'exposé de M. le Maire, décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer** une aide financière exceptionnelle de **500 €** au syndicat des Jeunes Agriculteurs de Lot et Garonne dans le cadre de la manifestation « la clé des champs » qu'elle organise le 31 juillet et 1^{er} août 2026
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

➤ AFFAIRES DIVERSES :

• **Protection fonctionnelle :** Monsieur le Maire informe son conseil municipal de son dépôt de plainte, à la suite de propos diffamatoires tenus à son encontre sur les réseaux sociaux. En fonction de la recevabilité de sa demande, il pourrait demander une protection fonctionnelle en tant que Maire pour la prise en charge des frais de justice.

• **Rencontre avec DOMOFrance** le jeudi 21 mai pour avancer sur le projet de lotissement de 25 logements à loyer abordable, situé avenue des marronniers. Réunion en présence des services d'Albret Communauté et du SMICTOM.

• **Information sur les prochaines réunions de quartier :**

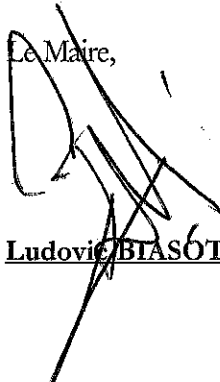
- Jeudi 11 juin à 18h30 pour le quartier du centre-ville et la place du château : lieu au parc de la mairie.
- Jeudi 18 juin à 18h30 pour le quartier de Laprade/Estussan/ l'Oustalet : lieu à Laprade.

- Le jeudi 25 juin à 18h30 pour le quartier de Brousteau et Bréchan : lieu à Bréchan.
- Le jeudi 10 septembre à 18h30 pour le quartier de la Ténarèze/le stade/ Dupont : lieu au gymnase.
- Le jeudi 17 septembre à 18h30 pour le quartier de Bernadet/route de Nérac/ Magenta : lieu place Bernadet.

Réunion des nouveaux arrivants le 19 septembre à 10h30 avec la proposition d'organisation d'ateliers par thématique pour faciliter l'intégration des nouveaux habitants. Laurie VINZENT propose de lancer une réflexion sur cette nouvelle organisation.

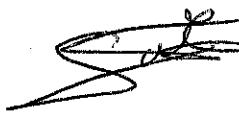
L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h11.

Le Maire,



Ludovic BIASOTTO.

La secrétaire de Séance,



SALIS Isabelle